

J'utilise mon sas sanitaire

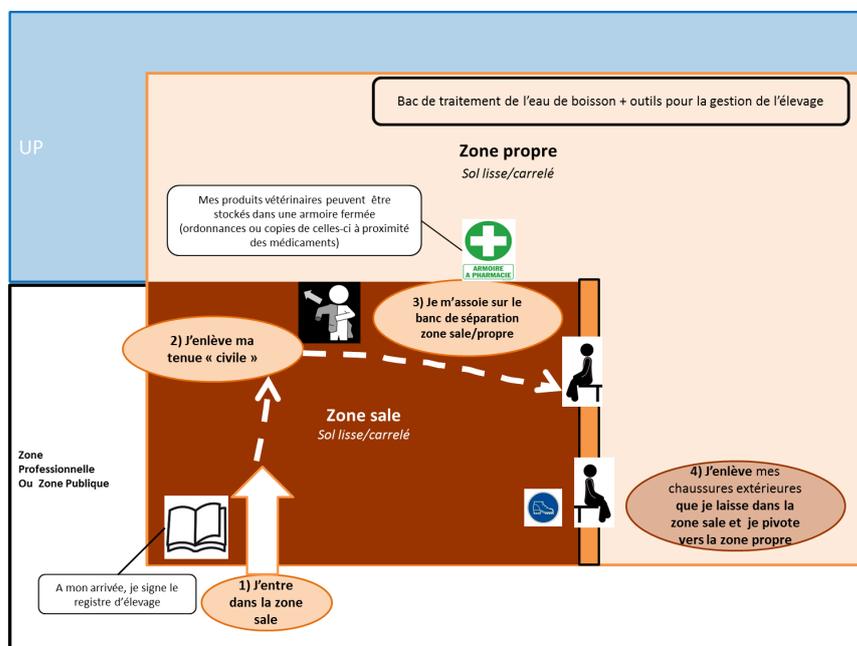
Le sas sanitaire permet d'éviter d'introduire un contaminant dans l'unité de production ou de le diffuser dans le reste de l'exploitation. Toute personne entrant dans l'unité de production doit respecter la procédure d'utilisation du sas sanitaire (voir la fiche « Je forme » mon personnel et informe les visiteurs extérieurs

La conception du sas est définie par l'éleveur qui doit être capable d'identifier de façon formelle les zones propres et sales de son sas. Le SAS peut être organisé de façon différentes

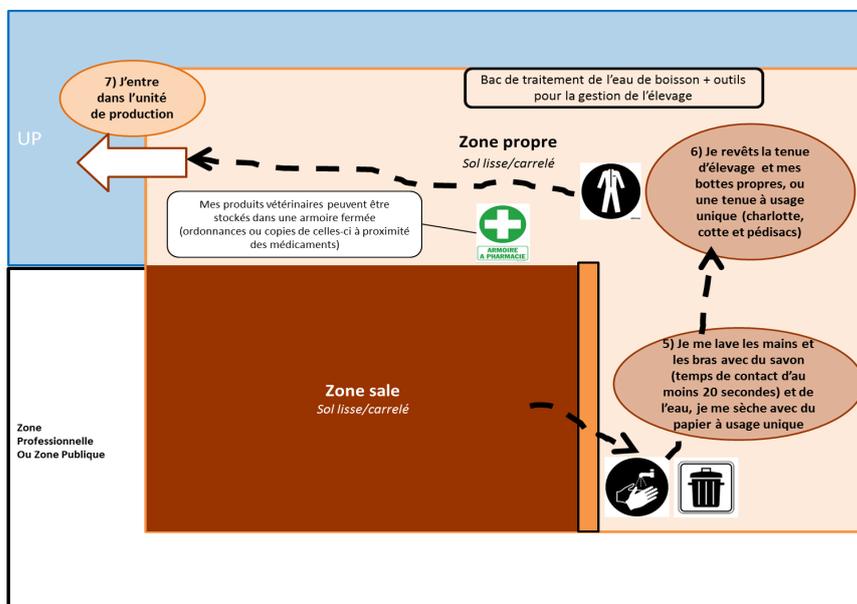
Exemple de procédure à suivre pour l'utilisation d'un sas 2 zones situé à l'entrée d'un bâtiment (le sas peut également se situer à l'entrée d'un parcours ou d'une unité de production comportant plusieurs bâtiments)

Entrée dans le sas sanitaire

1. Dans la zone sale :

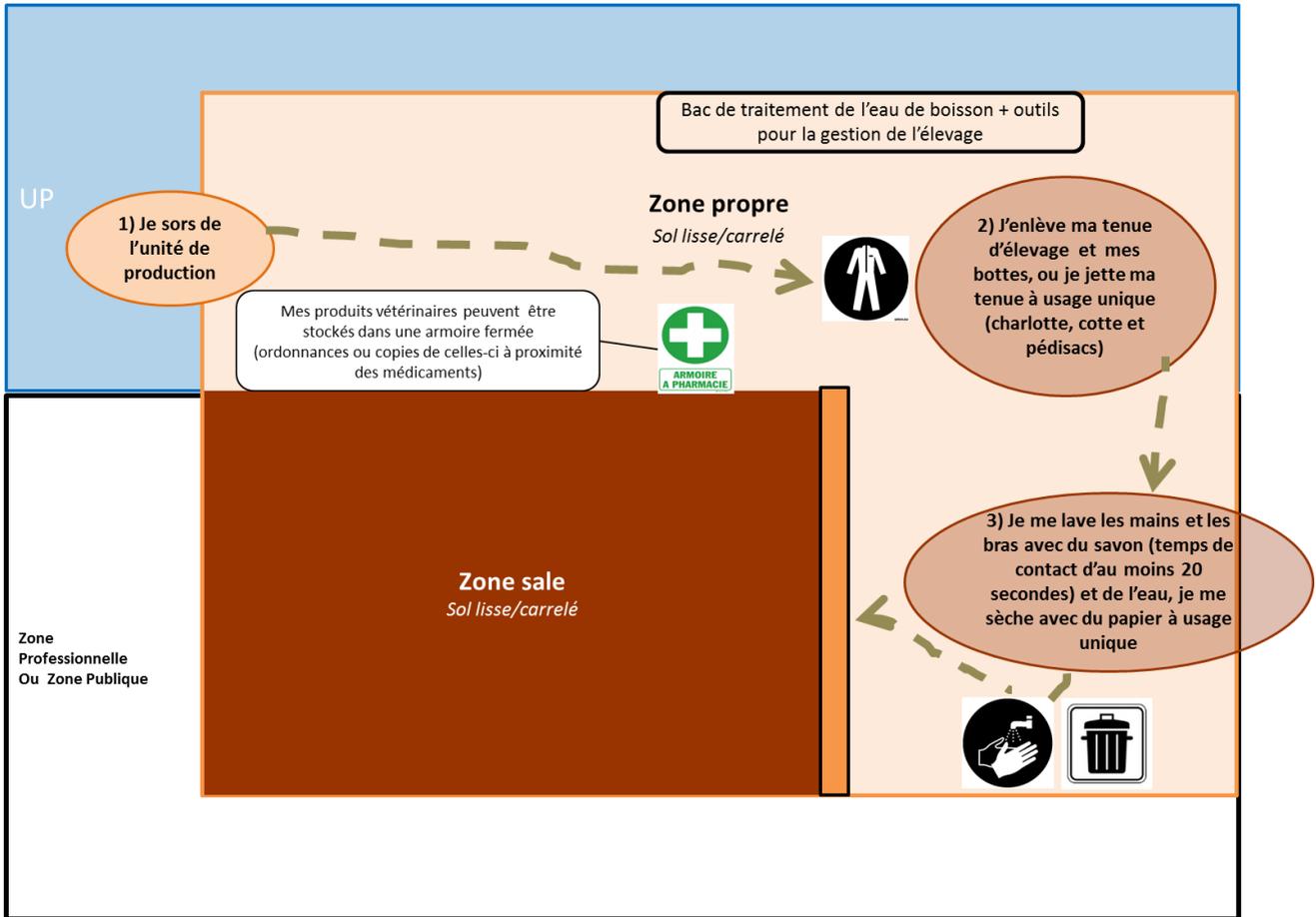


2. Dans la zone propre :



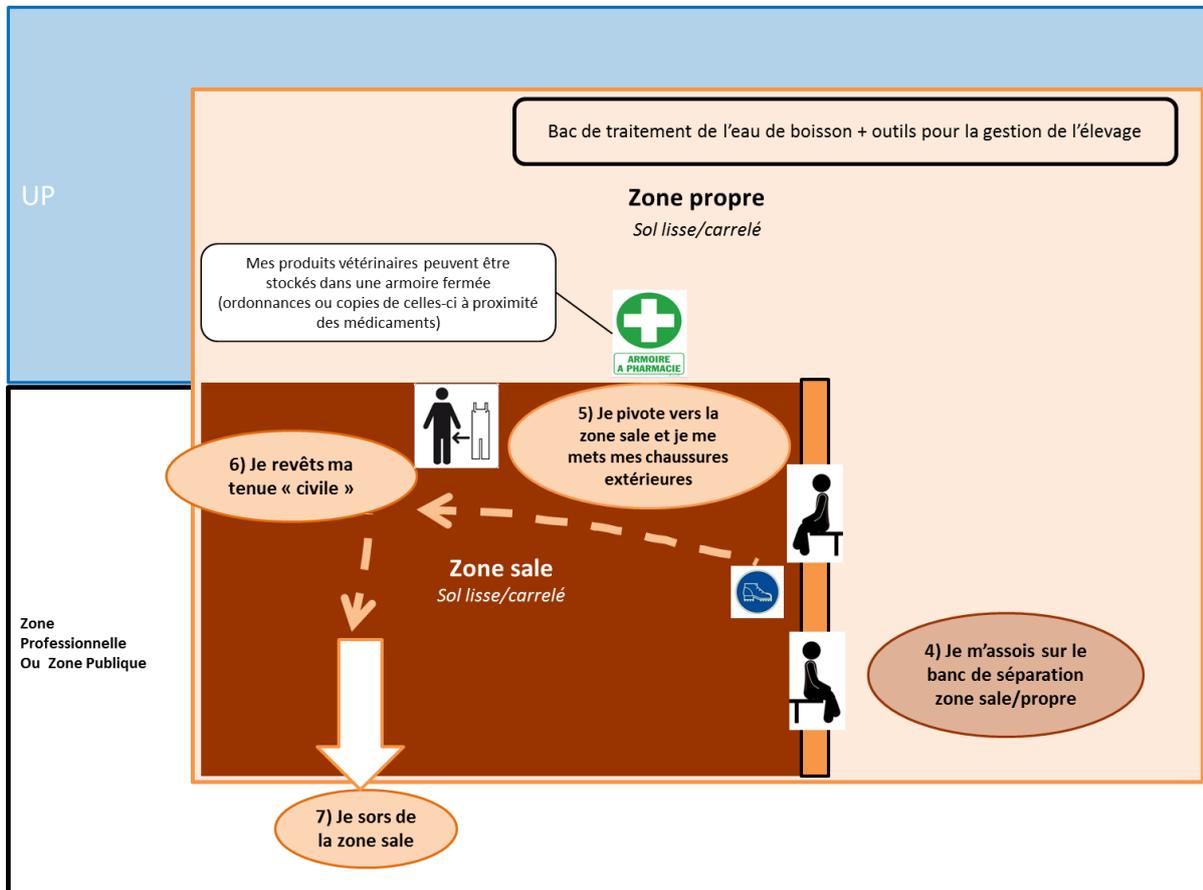
Sortie du sas sanitaire

1. Dans la zone propre :



Je ne laisse pas mes cadavres dans le sas en sortant! (voir la fiche « je gère l'évacuation de mes cadavres »)

2. Dans la zone sale :



Je range, nettoie et désinfecte le sas régulièrement (pas d'objets encombrants)